

Conditions de l'action La TVA pas pour moi

Général

1. La campagne '**La TVA pas pour moi**' commence le 3 mars 2026 à 20h00 dans l'app et le 4 mars 2026 à 00h00 également en ligne et dans les magasins. La campagne prend fin le 8 mars 2026 à 23h59.
 2. L'organisateur de cette action est **MediaMarkt Saturn Holding België** siégeant au 105 Boechoutlaan à Strombeek-Bever et inscrit sous le numéro d'entreprise BE0477.140.426.
 3. L'action est valable dans toutes les implantations **MediaMarkt** en Belgique, sur le site web www.mediamarkt.be et l'appli Mediamarkt.
 4. En participant à l'action, le participant accepte les conditions générales de l'action. MediaMarkt et les participants sont liés par ces conditions d'action.
-

Contenu de l'action

5. Pendant la période de l'action, les participants recevront un avantage sur des produits participants et pourront profiter d'offres spéciales. Consultez les produits participants, les offres et les prix sur www.mediamarkt.be. Un produit prend part à l'action seulement si cela est explicitement mentionné avec le produit.
 6. L'action s'applique à une dépense minimale de 100,00€, les produits non participants inclus. L'avantage est accordé seulement sur les produits participants.
 7. L'avantage de 17,36% est calculée sur la base du prix actuel appliqué par MediaMarkt, si les conditions sont remplies.
 - 8.
-

Participation à l'action

8. La participation à la promotion est ouverte à toute personne physique ayant la capacité juridique en vertu de la loi et agissant en tant que consommateur. Les participants âgés de moins de 18 ans ne peuvent participer à la promotion que s'ils sont légalement représentés. Cette action ne s'applique pas aux commerçants et autres personnes agissant à titre commercial ou professionnel.
9. Chaque participant peut acheter maximum deux fois le même produit lors de l'action.
10. La règle suivante s'applique à cette promotion : **épuisé = épuisé**. MediaMarkt décline toute responsabilité en cas de rupture de stock des produits promotionnels participants à tout moment de la période promotionnelle.

11. En cas d'abus, de fraude, de manipulation ou de contournement et de violation des conditions d'action, MediaMarkt est en droit d'exclure des participants. MediaMarkt peut le faire sur la base de soupçons et n'est pas tenue d'en informer le participant ou de lui fournir des preuves.
 12. L'avantage qui s'applique pendant la promotion est strictement **personnel**, non échangeable contre des biens et/ou des services et non transférable sans l'accord écrit préalable de MediaMarkt.
-

Questions/réclamations

14. As-tu une question concernant cette action ? Contacte nous via notre service client ou rends toi dans une de nos implantations MediaMarkt.
 15. As-tu une réclamation à formuler à la suite de cette action ? Contacte nous via notre service client.
-

Disposition finale

16. MediaMarkt n'est pas responsable, sans que cette liste soit exhaustive, des erreurs d'impression et de composition sur le site web ou dans d'autres communications, des défaillances et/ou des erreurs de réseau, de logiciel et de matériel, ni de la saisie et/ou du traitement incorrects des données de participation ou des dommages causés par ou liés à la promotion ou à d'autres facteurs. MediaMarkt **décline toute responsabilité** en ce qui concerne cette promotion.
17. MediaMarkt se réserve le droit de modifier, de suspendre ou de mettre fin unilatéralement et prématurément aux conditions de l'action et/ou à l'action. Cette décision sera annoncée sur le site www.mediamarkt.be/fr/campaign/action-tva
18. Aucun élément relatif à la promotion ne peut être reproduit ou publié sans l'accord écrit préalable de MediaMarkt.
19. Les présentes conditions d'action sont exclusivement régies par le **droit belge**. Tous les litiges découlant des présentes conditions d'action qui ne peuvent être réglés seront soumis au tribunal compétent de **Bruxelles**, Belgique.